LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Arboriculture ▸ Décembre 2016 N°6

Pratiques à la ferme

Comment aborder sa conversion en arboriculture bio ?

En octobre dernier, avec l'aide de la conseillère technique Juliette DEMARET (MAWANI SARL), l'association des producteurs bio du Lot et Garonne, Agrobio47, a organisé un « rallye des fermes bio » ouvert à tous les agriculteurs sur le thème de la conversion en arboriculture bio. Retours sur le témoignage des 4 fermes visitées.

Se convertir progressivement…

Philippe Sfiligoï est producteur de pommes (45ha), de prunes d'Ente (25ha), de noix et de poires à Aiguillon[1], au nord ouest d'Agen. Ce producteur a fait le choix d'une conversion progressive à partir de 2009. Les vergers de pommiers RT (Goldrush et Ariane) ont d'abord été convertis puis, en 2011, les poiriers et pruniers. En 2013, la variété de pomme rouge américaine a suivi et, en 2016, le reste des surfaces (Golden, Gala, Fuji, Chanteclerc, et Canadas). La mixité bio/non bio étant indispensable au démarrage, elle devient contraignante à long terme. Cette démarche de conversion progressive par groupe de variétés a été vécue comme sécurisante pour le démarrage de la conversion.

Adapter ses variétés…

Bernard Jouffrain est pommiculteur à Sembas. Convaincu de la nocivité des produits phytosanitaires tant pour l'utilisateur, le consommateur final que pour l'environnement, Mr Jouffrain décide de se tourner vers la production de pommes biologiques. Il fait le choix lui aussi d'une conversion progressive de ses 15 ha sur 7 ans avec replantation et surgreffage afin d'adapter le matériel

Surgreffage de pommier
© J. DEMARET

L'intérêt du surgreffage de variétés pour la bio

Moins coûteux que la plantation et assurant une mise en production rapide, cette technique est à privilégier quand la densité est satisfaisante et que les souches sont saines. Souvent, en l'absence de branches basses pour servir de tire-sèves, le surgreffage est pratiqué dans un « talon » réalisé à la tronçonneuse. Cette technique très pratique demande du doigté pour dégarnir progressivement la variété initiale. Parfois, une petite récolte de la variété initiale est possible lors de l'année du surgreffage.

[1] Voir lettre filière n°5 pour une interview détaillée de Philippe Sfiligoï.

végétal à la culture biologique. Les variétés choisies sont Juliet, Crimson crips, Opal, Pinova, Story Inored, Initial. Puis, la conversion complète est apparue comme évidente tant par cohérence idéologique que pour la logique de travail.

Pierre DUFAU entretient un verger de pommiers (6ha) et de poiriers irrigués sous filet (2ha) à Méquin. En 1998, un premier essai de conversion des poiriers (Williams, Conférence, Comice) est réalisé. Mais des contaminations permanentes de tavelure sur les bois des Conférences l'obligent à repasser en conventionnel pour sauver le verger. En 2008, le producteur débute une nouvelle conversion qui se poursuit actuellement. L'adaptation des variétés de poires pour la bio a aussi été nécessaire : des surgreffages en Concorde ou Harrow Sweet ont été réalisés. Lorsque cela est possible, le choix d'un porte greffe vigoureux comme Sydo ou Adams est aussi un facteur important pour la production de poires bios. Des investissements ont été réalisés contre la tavelure: deux rangs ont été couverts en 2015 avec des bâches anti-pluies (FILPAK). Les résultats sont très satisfaisants.

M. Dufau devant ses poiriers
© J. DEMARET

Rechercher des techniques économes en temps

Jean-Pierre ROUMAT produit des grandes cultures, des pommes et des kiwis à Tonneins. La décision de se convertir a été motivée par la découverte d'effets mutagènes de certains produits phytosanitaires. Les grandes cultures ont alors été converties en 2005, le verger de kiwis (2 ha 50) et de pommes (2 ha) en 2006. Sur cette ferme, la production des vergers est destinée à une centrale d'achat et à la vente directe pour des magasins spécialisés et des AMAP. Au départ, des variétés anciennes de pommes avaient été favorisées mais, trop peu connues des consommateurs,

le verger a été replanté avec des variétés RT plus connues comme Pinova, Dalinette et Opal. Pour les kiwis, il s'agit d'un verger d'Hayward implanté il y a 20 ans sur un sol adapté (riche, profond, drainant et à pH de 6.9). M. Roumat ne réalise aucun traitement cuprique sur ses kiwis. Il est attentif à la bonne pollinisation (10 ruches chaque année pour 2 ha 50). La diversité des productions de la ferme amène le producteur à se tourner vers des solutions économes en temps de travail comme la conduite en mur fruitier des pommiers pour la taille mécanique.

Réfléchir aux différents aspects de la conversion

La conversion en arboriculture biologique est un processus long, qui demande de mûrir une réflexion à plusieurs niveaux : quelle volonté et celle des autres sur la ferme pour y aller, quels changements techniques, commerciaux et organisationnels, impliquant quels investissements (financier, humain) ? Un des producteurs visité insiste sur la nécessité d'être dans une bonne situation financière pour être en capacité d'investir (achat de matériels spécifiques). En effet, pendant les trois années de conversion, les pommes ne sont pas valorisées en AB et on enregistre généralement des pertes de rendement. Les risques pris peuvent aussi entrainer des surcoûts comme l'éclaircissage pour la pomme. Selon lui, la conversion demande de la conviction, la seule motivation économique n'étant pas suffisante.

Se faire accompagner en réalisant un diagnostic peut être un bon point d'entrée à la conversion. Il s'agit d'identifier les points forts et points faibles de l'exploitation, de définir et chiffrer un programme de conversion. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre groupe local : GAB, GRAB ou Agribio ! ► Plus d'info ici.

Juliette Demaret et Philippe Sfiligoï donnent des explications lors de la dégustation des produits bio.
© G. Ramaioli

Filières et marchés

La commercialisation des pommes et poires bio

La FNAB publie des notes de conjoncture qui apportent une information adaptée aux besoins des agriculteurs et de leurs organisations économiques pour mieux se situer sur les marchés biologiques. Retours sur le démarrage de commercialisation des pommes et poires bios.

Le 12 septembre dernier, la FNAB a organisé une réunion de suivi de la campagne de récolte et du démarrage de la vente des pommes et poires bios. Des arboriculteurs, représentant les différents groupements régionaux du réseau FNAB et des organisations économiques de producteurs de bio, se sont réunis pour faire le point sur la campagne en cours. La note de conjoncture "fruits à pépin bio", éditée deux fois par an, dresse le bilan de la campagne de production de l'année, apporte un éclairage sur les qualités et calibres ainsi que sur la constitution des prix à différents stades de la filière.

► À télécharger en cliquant ici

► Retrouvez les lettres d'info des campagnes passées en cliquant ici

Dynamique de territoire

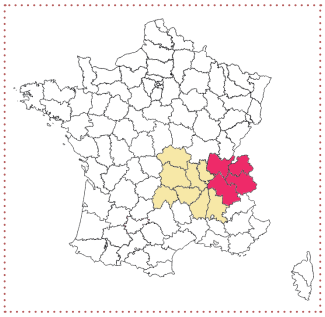

Le groupe Déphy de l'Adabio se penche la réduction des traitements en pommes et poires bio

L'ADABio, association des producteurs bio sur les Savoies et l'Ain, anime un réseau de fermes Dephy. Elle suit l'évolution des méthodes dans les vergers en bio afin de mieux communiquer sur les techniques alternatives à la lutte chimique auprès de tous les arboriculteurs.

Ce groupe de 12 fermes est impliqué depuis plusieurs années pour le suivi de leurs vergers en pommes et poires. D'autres ateliers arboricoles sont aussi observés sur ces fermes : abricots, cerises, kiwis, noix, pêches, petits fruits ou pommes conventionnelles. Dans le cadre de Déphy, un suivi de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) est réalisé via Agrosyst.

Voici les facteurs identifiés par les producteurs comme ayant le plus d'impact pour réduire cet indice dans les vergers de pommes et poires bios :

- La rusticité de la variété, non seulement vis-à-vis de la tavelure mais également contre d'autres bio-agresseurs. Le gène RT cache parfois une très forte sensibilité au gloeosporium ou à la maladie de la suie, voire aux pucerons ou à l'oïdium.
- L'aération de l'arbre et du verger permet d'augmenter la tolérance du végétal, non seulement contre les maladies mais également contre les pucerons.
- L'emploi de très faibles doses de cuivre contre la tavelure. Les interventions contre la tavelure étant la composante principale de l'IFT chimique et la dose homologuée du cuivre contre la tavelure étant élevée, il est facile d'avoir des IFT fongicides bas en bio, du fait que, dans le réseau, la dose de cuivre métal utilisée à l'hectare par intervention est de 200g voire 125g en été (sachant que la dose homologuée tavelure est de 2.5 kg de cuivre métal par hectare, un traitement à 1 kg de bouillie soit 200g de cuivre métal, correspond à 0.08 IFT seulement). En 2014, année très pluvieuse, la dose de Cu métal annuelle à l'hectare varie de 0.54 kg dans certains vergers de pommes à 5.05 kg dans les vieux vergers de poiriers avec chancres.
- L'efficience des traitements, et notamment les interventions curatives contre la tavelure, ont une forte influence sur la baisse de l'IFT total. Cette technique s'est fortement développée suite à la dérogation obtenue sur le Curatio. Cependant, elle demande une bonne réactivité du producteur et elle n'est pas adaptée aux vergers en forte pente où il est difficile de rentrer après une pluie.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS
ÉCOPHYTO DEPHY Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

- La confusion sexuelle contre le carpocapse, mais aussi contre la tordeuse orientale et la petite tordeuse. Même si elle représente parfois jusqu'à 40% du coût de la protection phytosanitaire du verger, la confusion permet d'éviter l'apparition de populations de carpocapses résistants au Bacillus thuringiensis ainsi qu'au virus de la granulose. La confusion évite aussi le recourt à des insecticides polyvalents peu favorables au maintien de l'équilibre biologique. Depuis la mise en place du groupe, elle est utilisée dans tous les vergers en poirier, même en petite parcelle isolée. Elle permet de faire baisser notablement l'IFT total.
- Quelques fermes du réseau sont équipées de stations météo pour mieux cibler les traitements curatifs contre la tavelure.

▶ Pour en savoir plus sur le groupe déphy de l'ADABIO, voir la lettre filiere arbo N°5

Bien d'autres paramètres entrent en jeu pour la santé des arbres comme la fertilité des sols, primordiale en bio. Une surfertilisation peut jouer sur la sensibilité aux maladies et ravageurs. Pour le pommier, il n'est pas rare que certains vergers, en sol très fertile, ne reçoivent aucun apport d'azote. Par contre, pour le poirier, même si le verger est vigoureux, une bonne nouaison demande un apport minimum de matières organiques à minéralisation rapide. Les apports varient alors de 40 à 120 unités d'azote pour les sols se réveillant tard au printemps.

L'ADABIO valorisera les résultats du groupe dans différents documents à destination des producteurs. N'hésitez pas à les contacter.

▶ Plus d'infos : ADABIO Jean Michel Navarro

Bio82 et le GIE Agribio82 lancent un groupe Déphy-ferme en arbo bio

Bio82 et le GIE Agribio82 ont été retenus à l'appel à candidature des nouveaux groupes Dephy-Ferme. Retours sur ce groupe du Tarn et Garonne et ses objectifs ambitieux.

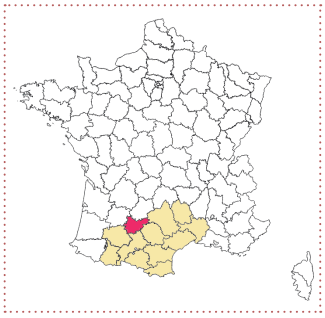

La création du GIE Agribio82

Avec l'aide de l'association Bio82, un groupement de producteurs de fruits et légumes biologiques a vu le jour dans le Tarn et Garonne en 2009 : le GIE Agribio82. Le groupement assure la commercialisation de ses adhérents via un contrat de prestations de service avec la SARL «Aux Saveurs du Quercy ». Le GIE est composé de 34 producteurs essentiellement spécialisés sur les fruits bios. Les arboriculteurs confient en général plus de 50% de leur production au GIE, certains producteurs la confiant en totalité. Avec 700 tonnes de production annuelle, le GIE a développé l'approvisionnement de magasins bio du département, de la région toulousaine et l'expédition vers les régions déficitaires en fruits bios.

Bio82 et le GIE Agribio82, un partenariat pour répondre aux besoins des producteurs

Depuis avril 2014, Bio82 et le GIE travaillent en partenariat grâce à la mise à disposition d'un animateur-technicien de l'association pour le groupe. Régulièrement, Marc Miette, le

Les membres du GIE
©Bio82

technicien, organise des rencontres « bout de champ » sur les fruits à pépins, à noyaux, le raisin de table et le maraîchage. Des formations sont aussi organisées en fonction des besoins que font remonter les producteurs.

Les fermes du groupe connaissent des problématiques techniques similaires. Les producteurs ayant l'habitude de travailler ensemble sur la commercialisation, ils sont aussi en recherche d'échange et de progression sur le volet technique. Lors des rencontres de 2016, le groupe a fait part de sa volonté de s'engager via un groupe DEPHY-ferme pour démarrer un programme d'actions de 5 années très ambitieuses.

Discussion technique dans un verger de pruniers
©Bio82

Les actions du groupe Dephy

Deux axes principaux de travail ont été choisis. Le premier concerne la réduction des fongicides à base de cuivre et des insecticides naturels à large spectre, enjeu majeur en agriculture biologique. Le second est sur le travail du sol et la gestion de l'enherbement pour limiter la pression des bios agresseurs.

Le projet repose aussi sur l'amélioration de la qualité des productions, la diminution des pertes de récolte et la maitrise des coûts de revient tout en réduisant les intrants notamment phytosanitaires. Différentes actions seront déployées sur les fermes, au fur et à mesure du projet :

- Optimisation de l'utilisation du cuivre : diminution des doses et meilleur positionnement des traitements
- Développement de l'utilisation de produits alternatifs aux produits phytopharmaceutiques : huiles essentielles, produits commerciaux prêts à l'emploi à base de plantes et/ou d'huiles essentielles mais aussi autoproduction de préparations de plantes (purin, décoction, tisane) pour développer l'autonomie du producteur
- Travail du sol et gestion de l'enherbement : de nouvelles pratiques, comme les couverts végétaux, seront réfléchies selon les conditions des parcelles (coteaux, plaine…) et les conditions pédoclimatiques locales. La complémentarité de ces couverts comme prairie pour l'élevage sera évaluée grâce à un logiciel INRA sur les prairies à flore variées dans le cadre de l'autonomie en fourrage des éleveurs (CAPFLOR).

Tous les travaux du groupe seront diffusés tout au long de ces cinq années de projet.

► Pour en savoir + : Bio82

Recherche et expérimentation

Biodiversité fonctionnelle en vergers cidricoles

Lors de la 14e édition du Salon professionnel du réseau FNAB, La Terre est Notre Métier, Laurence Albert en thèse à l'IFPC, Institut français des Productions Cidricoles, est intervenue pour une conférence sur la biodiversité fonctionnelle dans les vergers. Retrouvez son interview et la présentation du projet CASDAR « verger cidricole de demain » sur la chaine Youtube de la FNAB !

► Plus d'infos ici

Verger Cidricole de Demain

► Plus d'information sur le projet ici

Réglementation

© Naturalpha

Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Qu'elles soient substances de base (utiles à la protection des cultures) ou à usage biostimulant, ces préparations représentent bien souvent des alternatives naturelles efficaces aux pesticides. Leur usage en bio semble donc primordial, qu'en est-il ? Retour sur l'évolution de la réglementation des PNPP dans l'Union Européenne.

Définition règlementaire :

Il n'existe pas de «PNPP» au sens de la Communauté Européenne, mais la Loi d'Avenir Agricole* décrit deux types de PNPP, au sens Français :

- Les Substances de Base dont l'activité principale n'est pas phytopharmaceutique mais utile à la protection des cultures au titre de l'article 23 du règlement CE n°1107/2009 (complété par l'article 28),
- Les Biostimulants dont l'activité n'est pas phytopharmaceutique au titre de l'article 50 de la loi d'Avenir Agricole.
- « Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base, au sens de l'article 23 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil, soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire. »

Des avancées sur l'autorisation des substances de base en AB

Il s'agit de matières ayant déjà un usage reconnu en tant que denrée alimentaire ou pharmaceutique et jugées inoffensives pour l'être humain et l'environnement. Elles doivent d'abord être autorisées dans la règlementation générale puis dans la réglementation biologique européenne. Leur validation suit une procédure théoriquement simplifiée par rapport aux autres pesticides et, surtout, elles ne sont pas soumises à autorisation de mise sur le marché, ni brevetables : pas besoin, donc, d'une autorisation nationale pour les fabriquer, ou les utiliser. Elles peuvent être mises en vente, sans allégation phyto-thérapeutique.

Approbation des substances de bases dans la réglementation générale

Depuis 2009, la réglementation générale sur les produits phytopharmaceutiques reconnait les substances de base comme des aides à la protection des cultures. Pour être utilisables, elles doivent être approuvées à l'issue d'une procédure (souvent longue et fastidieuse)[2] . A l'heure actuelle, 11 substances de bases ont été approuvées, dont 8 grâce à des dossiers d'approbation déposés par l'ITAB. Les deux dernières approbations en date concernent le petit-lait (lactosérum) et le Phosphate de Di Ammonium (PDA). Le travail d'approbation se poursuit en 2016 puisque de nouvelles substances devraient être examinées en juillet.

Simplification des procédures d'autorisation de certaines substances de base en AB

Jusqu'alors, une fois approuvées dans la réglementation générale, les substances de bases devaient être soumises à une procédure d'autorisation supplémentaire avant d'être utilisables en AB. Les demandes d'inscription à l'annexe II (relative aux pesticides) du règlement bio étaient étudiées au cas par cas par la DG Agri de la Commission Européenne.

[2] Voir rubrique « Règlementation » : lettre filière viti N°5 de juillet 2015 / lettre filière arbo N°3 juillet 2015 / lettre filière GC N°5 juillet 2015

Depuis le 7 mai 2016, cette procédure a été simplifiée : les substances « d'origine végétale ou animale » à destination alimentaire, approuvées dans la réglementation générale sont automatiquement couvertes par l'annexe II et donc automatiquement autorisées en bio.

Entre 12 et 18 mois

Montage du dossier
ITAB ou autres demandeurs

Evaluation par l'Europe
DGSanco, puis EFSA et états membres, avis final par EFSA

Approbation par la Commission Européenne
CPCASA et Règlement d'exécution (EU)

Utilisation par l'agriculteur conventionnel autorisée pour toute l'Europe

Conformité au règlement bio (EU)
▸ Utilisation par l'agriculteur biologique

Utilisation à la ferme autorisée pour toute l'Europe en AB

Reste cependant le cas des substances de base d'origine minérale, comme le Phosphate Di Ammonium, qui continuent quant à elles d'être soumises à l'ancien régime d'approbation, plus long.

Substances de base autorisées en bio avant la reconnaissance automatique	Substances de base automatiquement autorisées en bio (d'origine végétale ou animale)	Demande d'autorisation en bio en cours (substances d'origine minérale)
• Hydroxyde de calcium • Lécithine	• Prêle (Equisetum arvense) • Chitosan • Saccharose • Vinaigre • Saule (salix cortex) • Fructose • Lactosérum (petit-lait)	• Phosphate de Di Ammonium (PDA) : demande déposée par la France (CNAB) • Bicarbonate de sodium : demande déposée par le Danemark

Tableau récapitulatif des autorisations d'utilisation des substances de base en AB

▸ **Plus d'information :**
Patrice Marchand, expert substances naturelles à l'ITAB
01.40.04.50.75
Patrice.marchand@itab.asso.fr

Jean-François Lyphout prépare un purin de plantes
© Photo Reault

Les biostimulants utilisables en AB

En application de la loi d'avenir agricole, le ministère a publié le 30 avril 2016 un arrêté et un décret autorisant la fabrication, la commercialisation et l'usage d'une centaine de substances naturelles à usage de biostimulant, dont le « purin d'ortie ».

L'arrêté publié conjointement au décret fixe une première liste de plus d'une centaine de substances naturelles à usage biostimulant autorisées, dont l'ortie utilisée en mélange avec de l'eau pour faire ce que l'on appelle communément le « purin d'ortie ». « *Les produits qui contiennent uniquement une ou plusieurs substances autorisées par l'arrêté, mélangées avec de l'eau, et donc accessibles à tout utilisateur, peuvent désormais être mis sur le marché sans autre formalité. L'autorisation de ces substances est ainsi simplifiée, plus rapide et chacun peut donc fabriquer et commercialiser ses propres produits pour stimuler la croissance des plantes* », commente le ministère. Cette première liste sera « complétée par d'autres substances, après une évaluation de l'Anses garantissant qu'elles ne présentent pas d'effet nocif sur la santé humaine, sur la santé animale et sur l'environnement », précise le ministère. ▸ Retrouvez l'arrêté ici et la liste.

Les biostimulants ne sont pas considérés, en France, comme des engrais et amendements, et ne sont donc pas soumis aux limitations de l'annexe I du règlement bio européen. Ils ne sont pas non plus assimilés aux produits phytopharmaceutiques (annexe 2 du règlement bio). Selon la position officielle du CNAB de l'INAO du 5 juillet 2016, rien ne s'oppose donc à l'application de la liste des biostimulants prévues à l'arrêté du 27 avril 2016 en production biologique.

▸ Plus d'infos sur les substances de base et les PNPP ici. Toutes les présentations des journées ITAB du 26 et 27 Avril 2016 sur les PNPP ici

Publications

Valorisation de la journée fruits à pépins bio du Sud-Est

Une journée filière Sud-Est sur les fruits à pépins bio s'est déroulée le 8 décembre dernier dans la Drôme. Elle a réuni une soixantaine de participants dont une quinzaine de porteurs de projet et d'arboriculteurs, bien accueillis par l'INRA et le Groupe de Recherche en Agriculture Bio (GRAB) à Gotheron. Les présentations, les échanges sur les outils d'aide à la décision (RimPro) et les résultats d'expérimentation ont été appréciés et ont été poursuivis l'après-midi en parallèle des rendez-vous individuels avec les entreprises de transformation et de distribution bio qui ont présenté leurs besoins d'approvisionnement. Selon elles, le calendrier de la FNAB sur la commercialisation des différentes variétés est un bon repère, qui peut être encore amélioré et diffusé plus largement.

► Les documents de la journée, diaporamas, documents, sont accessibles ici

Drosophila suzukii

©CTIFL

Dans la suite des journées Drosophila suzukii du 1er et 2 décembre 2016, qui ont rassemblé plus de 200 personnes, le Ctifl publie un hors-série Infos-Ctifl « Drosophila suzukii, connaissance du ravageur, moyen de protection - bilan du projet Cadar 2013-2016». Ce hors-série présente les résultats du projet Casdar qui s'est déroulé de 2013 à 2016. On y retrouve les connaissances relatives à la biologie de Drosophila suzukii, les dynamiques des populations et l'évaluation de divers moyens de lutte.

► Plus d'information ici

Que sait-on aujourd'hui de l'impact du cuivre et des produits phytosanitaires sur la vie des sols ?

► Plus d'infos : les vidéos des interventions ici

► la synthèse bibliographique ici

Le 3 mars dernier, la chaire AgroSYS de MontpellierSupAgro a organisé un colloque sur l'impact des produits phytosanitaires, et notamment le cuivre, sur la vie des sols. Cette rencontre avait pour objectif de faire un point entre scientifiques et praticiens sur ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas sur les effets de ces produits sur la biodiversité et les propriétés fonctionnelles des sols afin de dégager des pistes d'actions pour orienter les systèmes de culture vers une gestion simultanée de la qualité des sols et de la production. Il est ressorti que le devenir des produits phytosanitaires dans le sol est variable selon leur nature (pesticides organiques ou minéraux) et que « *malgré l'abondance de travaux de recherche sur l'effet des pesticides sur le fonctionnement du sol, il reste délicat de leur donner une généricité. Il est donc nécessaire de poursuivre les recherches dans ce domaine, notamment sur leurs effets sur la vie des sols* ».

Les suites du salon La Terre est Notre Métier 2016

Richard LAIZEAU
Paysan bio et formateur

Yves GABORY
Mission Bocage

Pour sa 14e édition, le Salon professionnel du réseau FNAB, La Terre est Notre Métier, s'est déroulé les 28 et 29 septembre près de Rennes, à Retiers en Bretagne. Plus de 6000 visiteurs se sont déplacés pour suivre les conférences, visiter les 4 hectares de démonstration et découvrir la centaine d'exposants présents sur le site. Le public était composé de productrices et producteurs de l'inter-région. Près de 70 salariés du réseau FNAB était aussi présents !

Retrouvez :

- Les informations du salon
- Toutes les photos du salon ici
- Les vidéos des conférences sont disponibles sur la chaine youtube de la FNAB : n'hésitez plus, abonnez vous ici !
- La conférence « Vendre au juste prix » et la conférence « Agroforesterie et AB » sont en ligne !

Auxiliaire, le trimestriel technique du réseau des bio de la Nouvelle Aquitaine

A travers ces " Auxiliaires " techniques d'environ 20 pages, le réseau des bio en Nouvelle Aquitaine souhaite transférer et faire reconnaitre les différentes expériences et résultats de leurs régions, mais aussi des autres régions européennes.

► Plus d'information ici

Le guide des produits de protection des cultures utilisables en AB en France

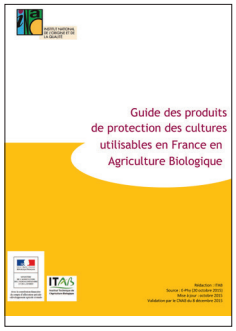

Ce document fait l'état des lieux de tous les produits de protection des cultures utilisables en AB en France. Depuis octobre 2016 il bénéficie d'un nouveau format plus pratique et allégé (listes sous format Excel). L'objectif est de référencer, sous forme de tableau, l'ensemble des spécialités commerciales et des substances de base autorisées en AB France. Les autres intrants (matières fertilisantes, produits de traitement des récoltes, produits de nettoyage des bâtiments, adjuvants, etc.) ne sont pas concernés par ce guide. Une lecture attentive de l'étiquetage obligatoirement apposé sur les emballages des produits utilisés demeure une démarche indispensable pour l'emploi des produits dans les meilleures conditions d'utilisation.

► Plus d'information ici

Agenda

Du 9 au 13 janvier 2017 à Munster (Alsace)

Conférence « Le Paysan Souverain, la recherche paysanne pour l'autonomie des agriculteurs ». Organisée par le MABD. Plus d'infos ici

Du 16 au 17 janvier 2017

9e Edition des Rencontres du Végétal à AGROCAMPUS OUEST Centre d'Angers. Plus d'infos ici

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Philippe SFILIGOI, Anne Claire DOSSIN (Bio de PACA), Marc MIETTE (Bio82), Juliette DEMARET (pour agrobio47), Jean Michel NAVARRO (Adabio)
Coordination : Diane PELLEQUER (FNAB)
Rédaction : Marc MIETTE (Bio82), Juliette DEMARET (pour agrobio47), Jean Michel NAVARRO (Adabio), Clara GASSER, Fiona MARTY et Diane PELLEQUER (FNAB)
Maquettage : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.